

mais connue auparavant. Nos marchands ne se plaignent pas. Ils font plus d'affaires qu'ils n'en ont jamais faites. Même nos manufacturiers, dont mon honorable ami parle si souvent, agrandissent leurs manufactures et en doublent le rendement.

L'honorable sir MACKENZIE BOWELL : Quelques-uns d'entre eux.

L'honorable M. SCOTT : Mais quatre-vingt quinze sur cent manufacturiers le font. Toutes les industries, à part celle de la laine, prennent de l'expansion. La chose saute aux yeux. Le fait que nous exportons une plus grande quantité de produits manufacturés que nous l'avons jamais fait dans le passé prouve que nos manufacturiers réussissent. Il est parfaitement naturel qu'ils demandent plus de protection. Vous n'avez jamais entendu dire qu'un manufacturier admettait être assez protégé. Cependant les manufacturiers sont plus prospères qu'ils ne l'ont jamais été sous la protection de la politique nationale. Demandez à n'importe quel manufacturier si ses affaires n'ont pas augmenté depuis 1897, depuis qu'a été appliqué le nouveau tarif. Il vous répondra dans l'affirmative. Les preuves de cela abondent de toutes parts. Les faits et les chiffres qu'on peut citer prouvent à l'évidence que la prospérité qui a régné au Canada durant les sept ou huit dernières années n'a jamais été vue dans aucun autre pays. J'ai sous la main des chiffres indiscutables, qui établissent que la prospérité du Canada surpasse celle dont tout autre pays a joui à aucune autre époque. Je n'hésite pas à parler ainsi. Cela prouve qu'il vaut mieux ne pas réveiller le chat qui dort, comme on dit vulgairement, qu'il ne faut pas changer l'état de choses actuel, alors que toutes les parties du pays prospèrent d'une manière si étonnante. Je prouverai cela d'une manière irréfutable. Voyez les dépôts faits dans nos banques. Le montant en a réellement doublé depuis 1897. Les épargnes déposées avec avis ou sans avis ont plus que doublé le montant auquel elles s'élevaient en 1897. Ce montant dépasse les sommes accumulées depuis la Confédération jusqu'à 1897. C'est une déclaration frappante à faire que de dire que tous les dépôts qui ont été faits depuis la Confédération jusqu'à cette époque n'ont pas égalé ceux qui ont été faits durant les sept ou huit dernières années. Tout le commerce

du pays a plus que doublé dans les sept ou huit dernières années. Quel autre pays au monde peut en dire autant ? Les exportations ont doublé. Les importations se sont élevées de \$118,000,000 à \$259,000,000. Les droits douaniers se sont élevés de \$20,000,000 à \$40,000,000. Tout à virtuellement doublé, ce qui prouve le développement extraordinaire qu'a pris la richesse dont jouissent toutes les classes de la société. Personne ne peut dire que la classe agricole n'est pas dans une meilleure situation qu'elle n'a jamais été. La chose est évidente, et si toutes les classes de la société jouissent de cette prospérité extraordinaire, pourquoi ferait-on aucun changement fiscal ? L'honorable sénateur a parlé du projet de nommer une commission. Il en a été question, mais il était impossible, lorsqu'on en a parlé, de faire quoi que ce soit dans ce sens-là, avant la convocation du parlement, parce que toute commission devant consacrer beaucoup de temps à ses travaux, il aurait été parfaitement impossible d'obtenir de cette commission un rapport satisfaisant pour la présente session. Maintenant une autre raison qui explique pourquoi le programme du gouvernement est quelque peu maigre, c'est que durant les sessions de 1903 et de 1904, des mesures d'intérêt public ont été adoptées en plus grand nombre par le Parlement qu'il n'en avait été adopté durant quatre sessions, depuis la Confédération.

Les actes d'intérêt public seuls ont, durant ces deux années, couvert sept cent et huit cents pages. Je pense donc que la législation a été beaucoup plus considérable durant les années dernières et que le pays n'en a pas besoin de plus. L'honorable sénateur n'a pas signalé une seule industrie qui souffre et que nous pourrions aider. Il est parfaitement vrai qu'il aurait pu nommer des industriels qui feraient plus d'argent si le tarif était plus élevé, mais ces industriels ne représentent qu'une faible partie de la société. Vous protégeriez trois ou quatre personnes sur cent. Et que diraient les quatre-vingt-dix-sept autres ? On doit compter que notre législation doit être à l'avantage du plus grand nombre. C'est là un principe que nous devons reconnaître, et quand le Canada est prospère, comme la chose est démontrée, il me semble irrationnel et imprudent de vouloir changer l'état de choses actuel. Je suis heureux de